

## ATTESTATION CREDIT D'IMPOT

### CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL DEVILLE THERMIQUE ACHETÉES ET INSTALLÉES EN 2010

DEVILLE THERMIQUE certifie par la présente que les chaudières gaz et fioul mentionnées dans le tableau ci-dessous sont conformes à la Directive de Rendement 92/42/CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Modèle	Catégorie	Numéro de certificat
<i>CHAUDIÈRES GAZ MURALES A CONDENSATION</i>		
DCMA 25/08	Condensation	0694BN3485
DCA 25/20	Condensation	0694BN3485
DCI 25	Condensation	0694BN3485
<i>CHAUDIÈRES GAZ SOL CONDENSATION</i>		
DCB 100	Condensation	0694BN3485
<i>CHAUDIÈRES FIOUL CONDENSATION</i>		
EXCELLIA CONDENS 33C / 33V	Condensation	

**Ces modèles sont de ce fait éligibles au crédit d'impôt 2010 (à déclarer en 2011) sous certaines conditions précisées dans la Loi de Finances.**